

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
18 janvier 2023
À 20h

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Miguel Roy, siège #1
Monsieur le conseiller, Simon Roy, siège #2
Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3
Madame la conseillère Lucie Crépeault, siège #4
Monsieur le conseiller Guillaume Bergeron, siège #5
Monsieur le conseiller Sébastien Morand, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch

Sont également présentes, Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Lydia Bédard-Maranda directrice et greffière adjointe.

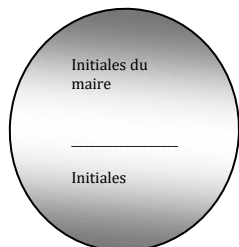
ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance et présences
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 pour l'adoption du budget 2023
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022
- 1.6 Dépôt des intérêts pécuniaires
- 1.7 Lancement de l'édition 2023 du Défi château de neige
- 1.8 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ
- 1.9 Renouvellement du compte Dropbox pour l'année 2023
- 1.10 Dépôt du rapport des permis émis en 2022
- 1.11 Déneigement des entrées à l'église
- 1.12 Feuilletts paroissiaux 2023
- 1.13 Église
- 1.14 Reddition de compte Plateforme de compostage
- 1.15 Élu attiré à l'agriculture
- 1.16 Entente avec la Municipalité de La Motte
- 1.17 Avis juridique concernant le projet de construction d'un chalet de ski par la MRC d'Abitibi
- 1.18 Rapport d'intervention sur le territoire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana- Service des incendies (information)
- 1.19 Embauche de Monsieur Serge Paquet
- 1.20 Nomination de la personne responsable agissant à titre d'inspectrice municipale et de responsables de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité

2 CORRESPONDANCES

- 2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative



3 FINANCES

- 3.1 Adoption des comptes à payer
- 3.2 Liste des contrats de 25 000\$ et plus
- 3.3 Adoption des salaires
- 3.4 Approbation des cotisations annuelles et des dons 2023
- 3.5 Croix-Rouge canadienne- Avis de contribution
- 3.6 Autorisation pour un placement

4 PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Entente relative à la serre Écol'eau
- 4.2 Compte rendu de la serre Écol'eau

5 URBANISME & LÉGISLATIF

- 5.1 Adoption du règlement 263 constituant une réserve financière pour le financement des élections municipales
- 5.2 Avis de motion- Règlement 264- Fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2023

6 FORÊT

Aucun sujet à ce point

7 VARIA

- 7.1 Évaluation de la directrice générale

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences

2023-01-01

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 20 h

Adoptée

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2023-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

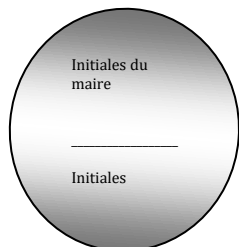
D'ADOPTER ET D'APPROUVER l'ordre du jour du 18 janvier 2023 tel que présenté en laissant l'item « varia » ouvert.

Adoptée

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022

2023-01-03

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022 tel que rédigé.

Adoptée

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 pour l'adoption du budget 2023

2023-01-04

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 tel que rédigé.

Adoptée

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022

2023-01-05

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 tel que rédigé.

Adoptée

1.6 Dépôt des intérêts pécuniaires

Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, dépose les formules de déclarations des intérêts pécuniaires dûment complétées par les membres du conseil conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour les membres du conseil suivants :

M. Martin Roch, maire
M. Miguel Roy, conseiller #1
M. Simon Roy, conseiller #2
M. Éric Arseneault, conseiller #3
Mme Lucie Crépeault, conseillère #4
M. Guillaume Bergeron, conseiller #5
M. Sébastien Morand, conseiller #6

1.7 Lancement de l'édition 2023 du Défi château de neige

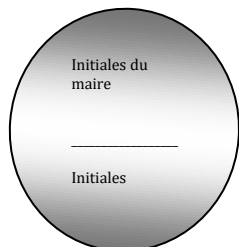
Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue lance l'édition 2023 du Défi château de neige qui se déroulera du 9 janvier au 13 mars 2023.

La Municipalité adhère au défi et invite toute la population à s'inscrire et participer. La promotion de l'évènement Défi château de neige 2023 sera publiée sur la page Facebook de la municipalité et dans le journal local « La Nouvelle ».

1.8 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ

2023-01-06

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



DE PAYER l'adhésion à l'Association des Directeurs généraux (ADMQ) au montant de 495\$ plus les taxes applicables de Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée

1.9 Renouvellement du compte Dropbox pour l'année 2023

Le sujet est remis à une séance ultérieure.

1.10 Dépôt du rapport des permis émis en 2022

Le rapport d'émissions des permis émis sur le territoire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour l'année 2022 est déposé aux présentes minutes.

1.11 Dénéigement des entrées à l'église

Le sujet est remis à une séance ultérieure.

1.12 Feuilletts paroissiaux 2023

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE payer la cotisation annuelle de 100\$ à la Fabrique de St-Mathieu-d'Harricana pour l'achat des feuilletts paroissiaux pour l'année 2023.

Adoptée

1.13 Église

Le sujet est remis à une séance ultérieure.

1.14 Reddition de compte Plateforme de compostage

Le sujet est annulé.

1.15 Élu attiré à l'agriculture

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE nommer Monsieur le conseiller Sébastien Morand élu attiré au secteur agricole.

Adoptée

1.16 Entente avec la Municipalité de La Motte

CONSIDÉRANT les problèmes importants de la Municipalité de La Motte présentement;

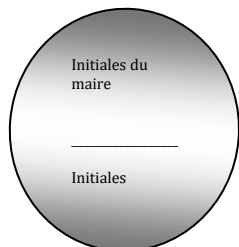
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Lydia Bédard, directrice et greffière adjointe d'aller prêter main forte à la

2023-01-07

2023-01-08

2023-01-09



municipalité de La Motte pour certains dossiers spécifiques et ce jusqu'à l'embauche d'une nouvelle ressource.

Adoptée

1.17 Avis juridique-concernant le projet de construction d'un chalet de ski par la MRC d'Abitibi

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

1.18 Rapport d'intervention sur le territoire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana- Service des incendies (information)

Dépôt du rapport des interventions sur le territoire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour l'année 2022 du service incendie de la ville d'Amos.

1.19 Embauche de Monsieur Serge Paquet

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'EMBAUCHER monsieur Serge Paquet comme journalier opérateur selon les conditions établies.

Adoptée

1.20 Nomination de la personne responsable agissant à titre d'inspectrice municipale et de responsables de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner une personne responsable pour l'émission des permis, et ce afin de répondre aux besoins des citoyens et assurer un service d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 221 régissant l'émission des permis et certificats stipule que c'est le conseil municipal qui peut procéder à la nomination de l'inspecteur(trice) municipal(e), responsable de l'émission des permis et certificats et de ses adjoints ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE CONFIRMER que madame Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière agisse à titre d'inspectrice municipale et de responsable de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité.

Adoptée

2. CORRESPONDANCES

2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

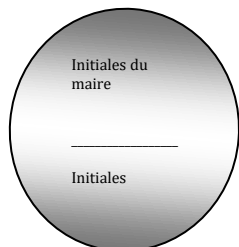
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le bordereau de correspondance informative tel que présenté.

2023-01-10

2023-01-11

2023-01-12



Adoptée

3. FINANCES

3.1 Approbation des comptes payés et à payer

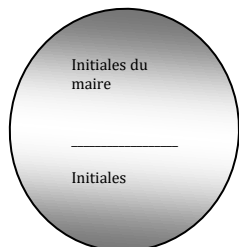
2023-01-13

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER et **DE PAYER** la liste des chèques suivante, pour un total de
178 859,73\$

No. Chèque	Nom	Montant
C0008882	DÉPENSES SOUPER DE NOEL	449,26\$
C0008883	FONDATION DE L'HÔPITAL STE-JUSTINE	60,00\$
C0008884	DÉPENSES SOUPER DE NOEL	77,08\$
C0008886	PRODUCTION DU RACCOURCI	938,45\$
C0008887	AEBI SCHMIDT CANADA INC	645,44\$
C0008888	MACHINERIES HORTICOLES D'ABITIBI INC	81 876,00\$
C0008889	FRAIS DE DÉPLACEMENT	159,51\$
C0008891	FRAIS DE DÉPLACEMENT	111,87\$
C0008892	BETON FORTIN INC.	8 100,40\$
C0008893	BMR BERGERON & FILLES INC.	189,68\$
C0008894	FRAIS DE DÉPLACEMENT	38,66\$
C0008895	BOUTIQUE GYVA	25,26\$
C0008896	CANADIAN TIRE	207,40\$
C0008897	DL & ASSOCIÉS ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	1 798,21\$
C0008898	ENGLOBE CORP.	904,85\$
C0008899	ENTANDEM	251,99\$
C0008900	ENVIROBI	875,40\$
C0008901	GESTION DANNY LEMAY ENR	344,93\$
C0008902	H2LAB INC.	292,04\$
C0008903	IMPRIMERIE HARRICANA	126,47\$
C0008904	LAURENTIDE RE/SOURCES	190,69\$
C0008905	MARCEL BARIL LTÉE	997,50\$
C0008906	MARCHÉ D'ÉCONOMIE ET DE LIQUIDATION	325,00\$
C0008907	MICROAGE ABITIBI-TEMISCAMINGUE	173,44\$
C0008908	MILAIRE & GOUBOUT INC.	591,37\$
C0008908	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	1 149,75\$
C0008910	FRAIS DE CELLULAIRE	75,31\$
C0008911	PETITE CAISSE	70,00\$
C0008912	PLOMBERIE GERMAIN ROY	695,35\$
C0008913	POSTES CANADA	95,06\$
C0008914	RS LACROIX	57,07\$
C0008915	SANIMOS INC.	6 767,68\$
C0008916	SOCIÉTÉ ENTREPRISE GÉNÉRALE PAJULA	1 063,52\$
C0008917	SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.	689,85\$
C0008918	TOROMONT CAT (QUÉBEC)	6 496,13\$
C0008919	VILLE D'AMOS	3 703,25\$
C0008920	ZIP LIGNES	685,72\$

COMPTES PAYÉS PAR ACCÈS D



L2200068	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	1 000,00\$
L2200069	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 661,32\$
L2200070	ENERGIR	197,26\$
L2200072	MINISTÈRE DU REVENU	8 241,90\$
L2200073	MINISTÈRE DU REVENU	3 212,30\$
L2300002	HYDRO-QUÉBEC	3 351,29\$
L2300005	SUNCOR ENERGY INC.	845,58\$
L2300006	VISA DESJARDINS	1 635,69\$

SALAIRE MOIS DE SEPTEMBRE 2022

ÉLUS	3 719,79\$
EMPLOYÉS	33 695,01\$
Total de comptes à payer	178 859,73\$

Je, soussignée Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière certifiée par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées dans les résolutions n° 2023-01-13.

Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière

Adoptée

3.2 Liste des contrats de 25 000\$ et plus

Tel que prévu dans le code municipal, Mme Nathalie Boire, directrice et greffière-trésorière dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$ pour l'année 2022.

3.3 Adoption des salaires

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget, les élus ont fixé les salaires des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les salaires demeurent des renseignements confidentiels au sens de la loi;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont validé la feuille avec les taux de rémunération présentés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, M. Martin Roch et Mme Nathalie Boire directrice générale et greffière-trésorière à signer le document au nom des membres du conseil.

Adoptée

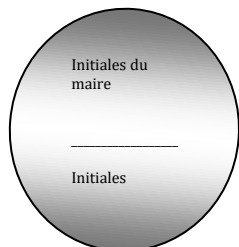
3.4 Approbation des cotisations annuelles et des dons 2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Simon Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER les cotisations annuelles et les dons 2023 tels que présentés.

2023-01-14

2023-01-15



Adoptée

3.5 Croix-Rouge canadienne- Avis de contribution

2023-01-16

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Simon Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PAYER 180,00\$ pour la contribution annuelle de la Croix-Rouge pour l'entente de services aux sinistrés couvrant la période de décembre 2022 à novembre 2023.

Adoptée

3.6 Autorisation pour un placement

2023-01-17

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à faire les démarches auprès de la Caisse Desjardins pour vérifier les diverses options de placement pour la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana.

Le sujet sera à nouveau discuté lors d'une séance ultérieure.

Adoptée

4. PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Entente relative à la serre Écol'eau

Le point est remis à une séance ultérieure

4.2 Compte-rendu de la serre Écol'eau

2023-01-18

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER les employés municipaux à effectuer certains travaux d'entretien de la serre Écol'eau mentionnés par les membres du comité de la serre.

Adoptée

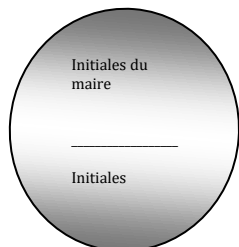
5. URBANISME & LÉGISLATIF

5.1 Adoption du règlement 263 -Constituant une réserve financière pour le financement des élections municipales

2023-01-19

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 1094.3 du *Code municipal*, une municipalité peut constituer des réserves financières dans le but déterminé de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2021, le Projet de loi 49 du Gouvernement du Québec est entré en vigueur et que ce dernier prévoit l'obligation pour les municipalités du Québec de créer une réserve financière pour le financement des élections municipales;



CONSIDÉRANT QUE les élections municipales ont lieu aux quatre ans et représentent des déboursés importants pour la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces dépenses sur une période beaucoup plus longue et ainsi éviter une augmentation importante des dépenses lors de l'année de l'élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana de créer, au profit de l'ensemble du territoire, une réserve financière pour les dépenses relatives à la tenue des élections municipales, soit un montant de 2 500 \$ affecté à cette fin par le Conseil pour chacun des exercices financiers;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 7 décembre 2022 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 :

Une réserve financière est créée par le présent règlement pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections partielles et/ou générales.

Article 3 :

La réserve financière sert au financement de dépenses liées à la tenue des élections partielles et/ou générales, par conséquent le montant de la réserve ne devra pas être supérieur à 20 000 \$

Article 4 :

La réserve financière est créée au profit de l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Article 5 :

Le conseil municipal, par résolution, affecte un montant de la réserve financière au budget pour le financement de dépenses liées à la tenue des élections partielles et/ou générales.

Article 6 :

À la fin de l'existence de la réserve créée aux termes de l'article 2, l'excédent des revenus sur les dépenses de la réserve sera versé au fonds général de la Municipalité.

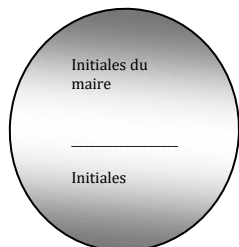
Article 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi

Fait et adopté par le conseil de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana au cours de la séance régulière tenue le 18 janvier 2023

Martin Roch
Maire

Nathalie Boire
Directrice et greffière-trésorière



Avis de motion :	7 décembre 2022
Dépôt et présentation du projet:	7 décembre 2022
Adoption :	18 janvier 2022
Publication :	
Entrée en vigueur :	
Avis public :	

2023-01-20

5.2 Avis de motion- Règlement 264- Fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2023

M. le conseiller Guillaume Bergeron :

- **DONNE** l'avis de motion pour l'adoption du règlement 264 fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2023 qui sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil;
- **DÉPOSE** le projet de règlement 264 fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2023;
- Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle adopté;
- Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance de laquelle il sera adopté.

Adoptée

6. FORÊT

Aucun sujet

7. VARIA

7.1 Évaluation de la directrice générale et greffière-trésorière

Le conseil fixe une date de rencontre pour procéder à l'évaluation de la directrice générale et greffière-trésorière.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

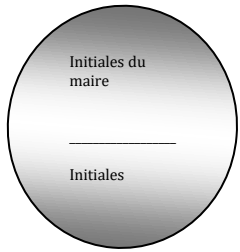
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 21h11.

2023-01-21

Martin Roch,

Nathalie Boire



Province de Québec
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Comté Abitibi-Ouest



Maire

Directrice et greffière-trésorière